



République Française

Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis

COMMUNE DE NANGIS

DECISION DU MAIRE

2026/DG/008

**OBJET : APPROBATION DE LA PROPOSITION COMMERCIALE POUR LA MISE A DISPOSITION
D'UN ACCES SUPPLEMENTAIRE DU PROGICIEL DE GESTION DE L'ACHAT PUBLIC MARCO EN
MODE SAAS HEBERGE PAR AGYSOFT**

Nolwenn LE BOUTER, Maire de la commune de Nangis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2020/JUIL/049 en date du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé de déléguer à Madame le Maire, les attributions visées dans l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'intérêt de mettre en place un accès supplémentaire au progiciel de gestion de l'achat public Marco en mode SaaS,

CONSIDERANT la proposition commerciale n°D-20251022-073934 émise par la société AGYSOFT, sise Parc Euromédecine II, 560 rue Louis Pasteur à GRABELS (34790),

DECIDE

Article 1 : Approuve la proposition commerciale n° D-20251022-073934 émise par la Société AGYSOFT sise Parc Euromédecine II, 560 rue Louis Pasteur à GRABELS (34790), relative à la mise à disposition d'un accès supplémentaire du progiciel de gestion de l'achat public Marco en mode SaaS hébergé par AGYSOFT.

Article 2 : Dit que la proposition commerciale n° D-20251022-073934 comprend un accès supplémentaire aux différents modules, les prestations de mise en œuvre et les conditions d'exécution de l'offre.

Article 3 : Signe la proposition citée à l'article 1 dont la dépense de 451,00 € HT (quatre cent cinquante et un euro hors taxes) est inscrite au budget de l'exercice en cours, en section de fonctionnement.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision du Maire, à compter de la signature de ladite décision.

Accusé de réception en préfecture
0103271-20260114-DEC-2026-008-AR
Date de télétransmission : 14/01/2026
Date de réception préfecture : 14/01/2026

Article 5 : Copie de cet acte sera transmise à :

- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Provins,
- Madame le Receveur Municipal
- Service financier
- Société AGYSOFT

La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine réunion conformément aux dispositions de la Loi.

Fait à Nangis, le 12 janvier 2026

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



Certifié exécutoire compte tenu
de sa télétransmission en sous-Préfecture
Le **14 JAN. 2026**
et notification ou publication
Le **14 JAN. 2026**

Le Maire,

Nolwenn LE BOUTER



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de MELUN dans le respect du délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260114-DEC-2026-008-AR
Date de télétransmission : 14/01/2026
Date de réception préfecture : 14/01/2026

PROPOSITION FINANCIERE N° D-20251022-073934

Etabli pour **Mairie de NANGIS**
 A l'attention de Monsieur Florent BRAUNBRUCK Tél. : 06 42 04 20 46
 Par Nicolas DEGIORGI Le 22/10/2025

OBJET : **Mise à disposition d'un accès supplémentaire du progiciel de gestion de l'achat public Marco en mode SaaS hébergé par Agysoft**

MODULES Marco TOUTES PROCEDURES

1 - Service Marco

Code	Libellé	Nb d'accès	Redevance annuelle (*)
A - Droit d'accès aux modules			
LICORG3	Organisme(s) : 1 Mairie de NANGIS		
LICRTX3-TP	Rédaction DCE Travaux		
LICRFC3-TP	Rédaction DCE Fournitures Courantes & Services		
LICRMO3-TP	Rédaction DCE Maîtrise d'œuvre		
LICRTC3-TP	Rédaction DCE T.I.C. Technologies de l'Information et de la Communication	1	
LICRAE3-TP	Rédaction DCE P.I. Autres Etudes		
LICRCT3-TP	Rédaction DCE P.I. Contrôle Technique		
LICRSP3-TP	Rédaction DCE P.I. Coordination Sécurité et Protection de la Santé		
LICPRC3-TP	Procédures et PROC + Gestion des étapes de la procédure avec Publicité aux JAL		
LICPRP3-TP	JOUE BOAMP jusqu'à la notification	1	
LICCFM3	CFM - Consultations de faible montant	1	
B - Hébergement			
C - Services associés / Assistance téléphonique			

TOTAL REDEVANCE ANNUELLE € HT	451,00
TOTAL REDEVANCE ANNUELLE € TTC	541,20

(*) Redevance valable pour un engagement ferme de 3 ans payable annuellement à terme à échoir

Ce montant sera ajouté au montant de la redevance annuelle en cours sous forme d'un avenant ou d'un renouvellement de votre contrat de service.

2 - Conditions d'exécution

DÉLAI DE LIVRAISON

Mise en œuvre : Par activation de licences 5 jours à réception de votre commande.

RESPECT DES OBLIGATIONS CHORUS

Pour répondre aux obligations de la plateforme CHORUS et se conformer à la réglementation en vigueur le client s'engage à transmettre à AGYSOFT : son N° SIRET, son numéro d'engagement ou de commande et son code service. Aucune planification de prestations/formations/mise en œuvre ne pourra être validée sans ces informations.

FACTURATION

Redevance : Annuelle et à terme à échoir.

Mise en œuvre : Dès l'activation.

RÈGLEMENT

Les sommes dues seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de **réception des factures ou des demandes**
077-217703271-20260114-DEC-2026-008-AR
Date de télétransmission : 14/01/2026
Date de réception préfecture : 14/01/2026

RÉVISION DES PRIX

La redevance mentionnée au devis est révisée à chaque échéance annuelle par application de la formule ci-après :

$$P = P^{\circ} \times I/I^{\circ}$$

P° = prix de la proposition de base.

I = index national SYNTÉC, au mois $m - 3$ (mois) : m étant le mois d'anniversaire du contrat.

I° = index national SYNTÉC au mois $M^{\circ} - 3$ (mois) : M° étant le mois de départ du contrat.

CAPACITÉ DE STOCKAGE

La capacité de stockage incluse dans notre offre et dédiée à votre organisme est de 10 Go.

Extension possible de capacité de stockage sur devis

HORAIRE DES PRESTATIONS/FORMATIONS SUR SITE UTILISATEUR ET A DISTANCE

9h00-12h30 / 14h00-17h00 (adaptable selon les horaires du client). La durée de la journée de prestations est de 6h30. Notre tarif est forfaitaire. Toute session commencée est due en entier.

SPECIFICITÉ DES PRESTATIONS/FORMATIONS A DISTANCE

Réalisées via le logiciel Teamviewer - version en vigueur chez AGYSOFT que nous mettons à votre disposition sur notre site

ANNULATION DES JOURNÉES DE PRESTATIONS/FORMATIONS (Demandée par le client)

- plus de 21 jours calendaires avant le début de la prestation, aucune facture ne sera envoyée au Client.

- entre le 21ème et le 7ème jour calendaires avant le début de la prestation, AGYSOFT facturera au Client un dédit de **50% du montant de la session annulée**.

- moins de 7 jours calendaires avant le début de la prestation, AGYSOFT facturera au Client un dédit de **100% du montant de la session annulée**.

Si les participants ne se présentent pas à une session de prestation, la facture sera établie et devra être payée comme si les Les annulations des journées de prestations/formations devront être formulées par écrit.

DÉLAI DE VALIDITÉ DE L'OFFRE

60 jours.

Pour validation de votre commande en mode SaaS, merci d'apposer votre tampon suivi de votre bon pour accord, signature et date dans le cadre ci-dessous - ce devis signé vaut acceptation des conditions d'exécution, des prérequis techniques et du contenu des fiches de formation (cliquez sur le lien ci-dessous).
<https://www.agysoft.fr/node/211>

17 décembre 2025

M. Florent BRAUNBRUCK

Directeur général des services

Ville de Nangis



Pour l'enregistrement de la facturation dans CHORUS, merci de nous fournir les éléments suivants :

Numéro SIRET	
Numéro Commande ou Engagement	Accusé de réception en préfecture 077-217703271-20260114-DEC-2026-008-AR
Numéro Code Service	Date de télétransmission : 14/01/2026 Date de réception préfecture : 14/01/2026